

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2018**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Denise HECHT, Jacques DUCRON, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Bernard BOEGLIN

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

Emmanuel GERRER qui a donné procuration à Audrey BAUMANN

Patrick MULLER qui a donné procuration à Christèle WILLER

Claudine MUNCH qui a donné procuration à Roger OBERMEYER

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MAI 2018
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. REMBOURSEMENT INSTITUTRICE
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
5. LOTISSEMENT LAGER – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC
6. VENTE DE MATERIEL
7. TRAVAUX
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
10. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 et le signe séance tenante

2. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire fait savoir aux conseillers que Mme Séverine BOSSERT a indiqué qu'elle démissionnera à la fin de son contrat à savoir le 30 août 2018. Mme Cathy RAPHAT sera quant à elle en congé maternité à compter du 25 octobre 2018 au 16 février 2019. C'est pourquoi une annonce pour le recrutement en C.D.D. d'une ATSEM à 24h30/ hebdomadaire a été publiée. Aussi elle propose que le poste d'ATSEM actuellement d'une durée de 17h30 soit porté à 24h30 et que le recrutement se fasse sous forme de C.D.D. pour accroissement temporaire d'activité. Le numéro d'enregistrement de la déclaration auprès du CDG68 est le 1236 pour 11 mois avec un prolongement éventuel de contrat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le recrutement d'une ATSEM sous forme de C.D.D. pour accroissement temporaire d'activité, durée hebdomadaire 24h30.

Mme le Maire précise qu'elle recrutera également une seconde personne sur un poste à mi-temps durant le congé maternité de Mme RAPHAT.

3. REMBOURSEMENT INSTITUTRICE

Mme le Maire informe que Mme DUCAZEAUX (cycle 2) a passé une commande de livres scolaires par internet sur son budget personnel sans passer par la mairie. Elle demande le remboursement de la somme de 33,40 € à prélever sur le compte 6067 « fournitures scolaires ». Mme le Maire rappelle qu'il convient de passer par la mairie pour valider toutes commandes de fournitures aux organismes acceptant le paiement par virement administratif.

Les conseillers souhaitent également que Mme le Maire adresse un courrier à Mme DUCAZEAUX afin que cette situation ne se reproduise plus, étant donné qu'il s'agit de la seconde fois.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le remboursement exceptionnel de 33,40 € à Mme DUCAZEAUX pour l'achat de livres scolaires.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme D. HECHT rappelle que chaque association de BUSCHWILLER créée avant le 30 mars 2009 reçoit une subvention communale de 915 €. Les demandes de celles créées postérieurement au 30 mars 2009 sont étudiées au cas par cas en commission, laquelle propose au conseil municipal un montant approprié.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations imposées par la loi.

Elle indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2017 à l'association Buschwill'Active ni à l'association Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Les conseillers s'interrogent sur les activités de certaines associations qui n'organisent pas réellement de manifestation publique, notamment l'ASB. Mme D.HECHT indique qu'elle a demandé des précisions à ce sujet à l'ASB qui a répondu par l'intermédiaire de son président comme suit : *« la randonnée hebdomadaire que nous organisons rencontre beaucoup de succès avec plus d'une trentaine de marcheurs plus ou moins réguliers. Il faut croire que l'information a bien circulé sans que nous ayons eu à intervenir. L'intérêt public local est donc bien avéré puisque nos concitoyens répondent présents et qu'il s'agit essentiellement de personnes extérieures à notre association. Bien entendu, nous sommes disposés à distribuer un tract informatif dans la commune et il vous appartiendra de faire figurer cette nouvelle activité de notre association dans le calendrier des manifestations... »*

Mme le Maire demande à Mme D.HECHT de bien vouloir communiquer ces informations dans le prochain bulletin municipal.

Les associations extérieures au village et organismes de droit privé suivants recevront une subvention, à savoir :

- ✓ 100 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- ✓ 30 € au Comité de la Prévention Routière
- ✓ 160 € de subvention à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.
- ✓ 150 € à la Petite Camargue Alsacienne.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.

Puis Mme D.HECHT rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € toutefois elle propose d'augmenter la subvention de 475 € pour 2018 suite au problème de chauffage au sol défectueux. Soit une subvention globale de 2.000 € au profit de l'Association de Gestion de la Maison Communale.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement de subvention susvisée.

Mme D. HECHT demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée. Le Conseil municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous aux associations de Buschwiller :

- ✓ Amis de Samadet : 915 €
- ✓ Arboriculteurs : 915 €
- ✓ Association des Jeux Touristiques : 915 €
- ✓ Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- ✓ Cercle d'histoire Buchholz : 915 €
- ✓ Chorale Fortuna : 915 €
- ✓ Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- ✓ Société de Musique et son école de musique : 1.830 € (915 € x 2).
- ✓ Tennis de Table de Buschwiller : 915 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents, sauf pour les Arboriculteurs : ABSTENTION de M. D.HUTTENSCHMITT, la Chorale Fortuna, ABSTENTION de M. C.WEIGEL, le Tennis de Table, ABSTENTION de M. J.DUCRON.

Pour finir Mme D. HECHT demande aux conseillers de voter les subventions au profit des associations créées après le 30 mars 2009 à savoir :

- ✓ Chorale Perles du Sundgau : montant proposé par la commission : 915 €
- ✓ Compagnie Déridées : montant proposé par la commission : 915 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents, sauf pour la Chorale des Perles du Sundgau, ABSTENTION de Mme M.-J.BAUMANN.

5. LOTISSEMENT LAGER – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. R.OBERMEYER indique que la voirie, l'assainissement, l'eau potable et les espaces verts du lotissement Lager de la société Sovia ont fait l'objet d'une intégration dans le domaine public suite à la réception des travaux du 14 juin 2018.

Il convient donc d'approuver l'intégration des parcelles suivantes dans le domaine public :

- ✓ Section 09 – Parcelle 327 d'une superficie de 88 m²
- ✓ Section 09 – Parcelle 335 d'une superficie de 88 m²
- ✓ Section 09 – Parcelle 337 d'une superficie de 47 m²
- ✓ Section 09 – Parcelle 334 d'une superficie de 1153 m²

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'intégration des parcelles susvisées dans le domaine public et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

M. D.HUTTENSCHMITT fait part d'une doléance de M. Charles WEBER. Mme le Maire lui demande de prendre l'attache de la société SOVIA.

Mme D.HECHT demande si la circulation dans la rue des Alpes se fera en sens unique, M. D. HUTTENSCHMITT lui répond par l'affirmative et indique que le sens de circulation a été défini en partenariat avec les services de la S.L.A. afin de permettre une bonne circulation du camion-poubelles.

Mme le Maire rappelle également que cette rue sera une priorité à droite comme dans toutes les rues parallèles à la rue des Vosges sauf la rue des Prés Verts car elle n'est pas encore dans le domaine public.

6. VENTE DE MATERIEL

Mme A.BAUMANN fait savoir que la municipalité a décidé de mettre en vente le lave-vaisselle NOSEM NC402 se trouvant actuellement dans le bar de la salle polyvalente. La vente se fera via le site webenchères et elle propose une mise à prix de 200 €. Mme le Maire précise que ce lave-vaisselle est d'origine et en très bon état car il a peu servi.

MM. R.OBERMEYER et D.ALLEMANN estiment que la mise à prix est exorbitante.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente du lave-vaisselle NOSEM NC402 se trouvant actuellement dans le bar de la salle polyvalente par le biais du site webenchères, avec une mise à prix de 200 €. Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents et actes y afférents.

7. PHOTOCOPIES ECOLE

M. A.BAUMANN informe les conseillers que suite à une forte hausse des copies de l'école, une phase de test comprenant un quota de photocopies couleurs et noir & blanc limité a été mise en place depuis la rentrée 2017/2018. Ce quota est de 2 copies noir & blanc par jour et par enfant basé sur 38 semaines de 4 jours. De plus chaque montant inclut 10% de copies couleurs. Enfin 0,10 € par copie noir & blanc et 0,20 € pour les copies couleurs seront facturées sur le budget scolaire pour les éventuels dépassements.

Ce système ayant fait baisser le coût des factures de la photocopieuse, elle propose de le généraliser aux années suivantes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place d'un quota de photocopies pour l'école aux conditions susvisées.

Mme le Maire demande au secrétariat de préparer un courrier en ce sens à l'attention de l'équipe enseignante.

8. TRAVAUX

M. D.HUTTENSCHMITT rappelle que lors d'une réunion de Conseil précédente nous avons validé le principe de rachat de l'aire de jeux de la Commune de Blotzheim. Toutefois il indique que suite à la réunion des commissions réunies du 14 juin dernier nous avons discuté du projet d'aménagement d'une aire de jeux multisports destinée aux jeunes du village mais qui pourra également être utilisée par le périscolaire. Lors de cette réunion il a été décidé de ne pas racheter l'aire de jeux de la Commune de Blotzheim car les coûts de démontage/remontage étaient trop élevés, ainsi que le contrat de maintenance. Ceci serait au final équivalent à une structure neuve.

Le montant estimatif d'une nouvelle aire de jeux est d'environ 70.000 € TTC selon un estimatif du bureau d'études Cocyclique. Ce prix comprend la structure mais aussi les travaux d'aménagement du terrain (décaissement, macadam etc...).

Aussi il propose de valider dès à présent le principe de l'aménagement d'une aire de jeux multisports et de d'autoriser Mme le Maire à lancer un appel d'offres à ce sujet mais également les demandes de subventions et de signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide le principe de l'aménagement d'une aire de jeux multisports et autorise Mme le Maire à lancer un appel d'offres à ce sujet mais également les demandes de subventions et de signer tous les documents et actes y afférents.

Mme le Maire précise qu'elle a sollicité une subvention auprès de la CAF et qu'une subvention sera également demandée à la Région Grand Est.

9. URBANISME

9.1 DEMANDE DE M. NUREDIN BANUSHI

M. R.OBERMEYER indique que l'un des administrés de la Commune, M. Nuredin BANUSHI, souhaite déposer un dossier de « loi sur l'eau » afin de réaliser un pont qui permettrait aux voitures de traverser la rivière côté « rue des Ecureuils » et rejoindre son terrain situé parcelle 93 et 293 – section 1.

Le but de M. BANUSHI est de diviser la dite parcelle en deux parties afin de créer deux maisons indépendantes ayant chacune leur propre entrée, l'une par la rue de Hésingue et l'autre par la rue des Ecureuils. Il rappelle que M. BANUSHI est également propriétaire de la parcelle 293 – section 1 qui donne déjà un accès direct sur la « rue de Hésingue ». Enfin, même si le dossier de « loi sur l'eau » est accepté, la commune reste le décideur final sachant que la parcelle de l'autre côté de la rivière où le pont devra reposer appartient à la commune.

La question est de savoir si le Conseil autorise M. BANUSHI à construire une partie de son pont (sous réserve d'accord du dossier de « loi sur l'eau ») ou si le Conseil refuse sa demande et que les deux entrées se fassent par la rue de Hésingue. Pour information à ce jour, aucun permis de construire pour ce terrain n'a été déposé en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents refuse l'installation d'un pont par M. Nuredin BANUSHI sur la parcelle communale, rue des écureuils.

9.2 AFFAIRE JEAN-CHRISTOPHE GOETSCHY

M. R.OBERMEYER indique que la Commune a sollicité l'avis du service des domaines pour le rachat éventuel d'une parcelle à M. Jean-Christophe GOETSCHY pour l'implantation d'un nouvel arrêt de bus rue de Wentzwiller. Une offre a été émise pour 2.500 €. M. GOETSCHY a décliné cette offre jugeant cette somme insuffisante et nous a fait une offre en retour : 5.000 €, soit le double de ce que le service des domaines a proposé.

M. R.OBERMEYER propose d'appliquer un tarif identique aux achats de parcelles déjà effectués par la Commune pour l'intérêt général en se basant sur la vente SOMMER/Commune de Buschwiller soit 3.000 € pour 33 m². Cela reviendrait à 3.300 € pour 37 m². Le Conseil municipal estime qu'il convient de rester cohérent par rapport aux autres achats. Mme le Maire précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents propose l'achat de la parcelle de M. Jean-Christophe GOETSCHY pour un montant de 3.300 € et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

9.3 MODIFICATION DU PLU

M. R.OBERMEYER indique que suite aux différentes réunions de travail concernant la modification du PLU, la dernière version du document est parvenue ce jour aux conseillers. Il n'y a pas de remarques des conseillers. Mme le Maire indique que les grandes modifications sont les suivantes :

- ✓ La modification du règlement de l'article UA6 : La modification simplifie la règle d'implantation par rapport aux voies et complète le dispositif. La densité bâtie côté rue est facilitée.
- ✓ La modification du règlement de l'article UA7 : Nouvelle rédaction qui ne tient plus compte de la deuxième profondeur constructible, mais qui limite le linéaire sur limites séparatives et les hauteurs à bâtir dans la marge de recul de 3 mètres par rapport aux voisins.
- ✓ La modification du règlement de l'article UA10 : Suppression de la notion de niveaux, définition des hauteurs par rapport au terrain naturel. Le calcul de la hauteur se fait au point bas le plus bas de l'emprise de la construction.
- ✓ La modification du règlement de l'article UA11 : Simplification rédactionnelle pour les clôtures avec suppression de la claire-voie.
- ✓ La modification du règlement de l'article UB6 : Clarification de la règle. Possibilités de construire dans la marge de recul pour certains petits volumes.
- ✓ La modification du règlement de l'article UB7 : Nouvelle règle pour les constructions sur limites séparatives et respect des reculs par rapport au voisinage.

- ✓ La modification du règlement de l'article UB9 : Elle concerne un secteur de très petite taille réservé aux abris de jardin et aux piscines. La limitation à 10% de l'emprise au sol est supprimée.
- ✓ La modification du règlement de l'article UB10 : Suppression de la notion de niveaux, définition des hauteurs par rapport au terrain naturel. Le calcul de la hauteur se fait au point bas le plus bas de l'emprise de la construction.
- ✓ La modification du règlement de l'article UB11 : Simplification rédactionnelle pour les clôtures avec suppression de la claire-voie. Suppression du recours au bois pour les abris de jardin (disposition illégale). Autorisation des toitures plates, sous certaines conditions.
- ✓ La modification du règlement de l'article 1AU7 : Nouvelle règle pour les constructions sur limites séparatives et respect des reculs par rapport au voisinage. Même principe que pour la zone UB.
- ✓ La modification du règlement de l'article 1AU10 : Même règle que pour les zones urbaines. Suppression de la notion de niveaux. Le calcul de la hauteur se fait au point bas le plus bas de l'emprise de la construction.
- ✓ La modification du règlement de l'article 1AU11 : Simplification rédactionnelle pour les clôtures avec suppression de la claire-voie. (même règle que pour les zones urbaines).
- ✓ La suppression de deux emplacements réservés (3 et 4).
- ✓ Ajout d'une annexe relative à l'isolation thermique par l'extérieur : Information sur les nouvelles possibilités de déroger aux règles de prospect

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la modification du P.L.U. selon le document daté de juin 2018.

Mme le Maire précise que ces modifications ne sont pas encore applicables et ont été transmises aux différents services comme le veut la procédure.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1 COMMISSION URBANISME

- ✓ **Permis de construire accepté.**

M. Nuredin BANUSHI – rue de Hésingue, maison individuelle

- ✓ **Déclarations préalables validées**

M. Marc MARKERT – 3, rue du Golf, abri de jardin

Mme Jacqueline RIBEIRO – 31, rue de Hésingue, isolation et ravalement de façade

M. Gilles GREDER – 2, rue du Golf, carport

M. Nuredin BANUSHI – 10, rue de Hésingue, division en vue de construire

10.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE

- ✓ Salle polyvalente, événements: Denise HECHT remercie tous ses collègues qui ont participé au bon déroulement du petit déjeuner citoyen. Grâce à l'implication et à l'entraide de tous, cela s'est très bien passé, dans un bon esprit d'équipe et une belle convivialité. La liste des inscrits a été analysée, il y a eu une dizaine d'absents, et quelques non-inscrits; en gros, environ 290 personnes sont venues au petit déjeuner. Mme le Maire remercie l'ensemble des aidants et Mme D.HECHT pour la bonne gestion de cette manifestation.
- ✓ Assemblée générale du TTB le 15.6.2018: l'association se porte bien, en un an l'effectif est passé de 16 à 24 joueurs, ce qui permet d'avoir 4 équipes à disposition pour les compétitions. Le président et plusieurs membres remercient la commune de mettre une si belle salle à disposition. Il faudrait juste pouvoir améliorer l'éclairage pour éliminer certaines zones d'ombre gênantes. Les équipes ont réalisé une saison qualifiée de magistrale par le président. Excellente ambiance au sein de l'association, entraide, solidarité et convivialité. Echanges fructueux et retours positifs de la part des autres clubs. Le club a été ravi de donner un coup de main lors du repas avec les Samadetois en août 2017 et est toujours à disposition pour aider la commune. La représentante de la commune a remercié le club pour le bon travail et la bonne

image qu'il donne de Buschwiller; elle l'a rendu attentif aux possibilités offertes par le fonds de rencontre de l'ETB.

10.3 C.C.A.S – Rapporteur : Mme D.HECHT

Réunion le 25.6.2018: débriefing de la soirée récréative des jeunes, prochains évènements CCAS: lâcher de ballons, excursion des seniors et grands anniversaires 2^{ème} semestre. Règlement général sur la protection des données.

10.4 COMMISSION COMMUNICATION

Mme D.HECHT indique que le prochain bulletin municipal paraîtra en septembre 2018.

10.5 COMMISSION BÂTIMENTS

Mme le Maire indique aux conseillers qu'une réunion de travail concernant le devenir du presbytère s'est tenue en date du 28 juin dernier en présence de M. JAEGER de l'ADAUHR. L'ensemble des conseillers était convié à la réunion, toutefois peu de personnes étaient présentes. C'est pourquoi M. B.BOEGLIN devra convoquer une nouvelle fois les conseillers afin de décider d'une orientation pour le bâtiment du presbytère.

10.6 COMMISSION SCOLAIRE

Mme A.BAUMANN fait savoir que la nouvelle organisation du temps scolaire concernant Buschwiller a été validée. Les horaires seront donc les suivants : lundis, mardis, jeudis, vendredis de 08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00.

Elle précise que le dernier Conseil d'école s'est tenu le 03 juillet dernier, lors de cette réunion Mme RUNSER du périscolaire a proposé que M. B.BOEGLIN et Mme Catherine KIEN, secrétaire technique se rendent dans les locaux du périscolaire de Hézingue pour prendre connaissance des BSO sur place.

Mme A. BAUMANN indique également que des magazines citoyens et du matériel de sport ont été commandés pour l'école. Pour finir elle précise que Mme HAGENBACH lui a remis les panneaux pour le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Les agents communaux sont chargés de les ranger à la cave.

10.7 COMMISSION QUALITE DE VIE / AGENTS COMMUNAUX - RAPPORTEUR M. D.HUTTENSCHMITT

M.D.HUTTENSCHMITT informe les conseillers que Saint-Louis Agglomération et la Commune de Hégenheim mettront en place une déviation routière entre le 12 juillet et le 31 août 2018 pour la réfection définitive des enrobés suite aux travaux d'assainissement au carrefour rues de Hagenthal et de Buschwiller. Durant cette déviation et pour des raisons de sécurité les dispositions suivantes sont envisagées : une déviation pour les poids lourds par Buschwiller et Hézingue et une déviation localisée (intra-muros Hégenheim) pour les véhicules légers et bus.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ Mme D.HECHT : ETB: Réunion plénière du conseil consultatif le 8.6.2018: des projets réalisés dans le cadre du fonds de rencontre ETB et des microprojets INTERREG ont été présentés. D'une part "rencontres autour du jardin", une coopération "jardins partagés" entre Rheinfeldens et Saint-Louis ("les jardins de Francette" et Bourglibre). D'autre part un projet trinational sur l'époque romaine réunissant les trois musées Augusta Raurica, la villa romaine de Grenzach et la maison du patrimoine de Kembs. Une motion a été adressée aux membres de l'ETB et au comité directeur, demandant une meilleure sensibilisation du public au fonds de rencontre, la nomination d'un chef de projet à cet effet et la reconduite du fonds de rencontre après 2019.
- ✓ Mme A.BAUMANN – SLA groupe de travail animation 31.05.2018 : il a été question des animations de l'été pour les jeunes et du départ de M. Benjamin LUDWIG. M. C.WEIGEL précise qu'il s'est rendu à son pot de départ.
- ✓ Mme le Maire - SLA commission numérique 06.06.2018 : Point sur le déploiement de la fibre sur le territoire de la S.L.A et échanges sur le projet de mise en place de bornes WIFI4eu sur les Communes.
- ✓ Mme le Maire – SLA conseil 27.06.2018 : Compte administratif, subvention à l'ANAH, ligne de trésorerie, nomination des délégués SLA à l'Epape, tarifs des parkings de la gare de saint Louis et parking Saint-Exupéry en face de la piscine.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 09.07.2018
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MAI 2018
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. REMBOURSEMENT INSTITUTRICE
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
5. LOTISSEMENT LAGER – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC
6. VENTE DE MATERIEL
7. TRAVAUX
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
10. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		BAUMANN AUDREY
MULLER PATRICK	Conseiller		WILLER CRISTELE
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		OBERMEYER ROGER
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		